

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 008, Numéro 022, Juillet-Décembre 2025

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 8, numéro 22
Juillet-Décembre 2025
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/SQBV4349>
www.revue-is.org

**DIPLOMATIE NAVALE DE LA RD CONGO DANS LA REGION DES GRANDS LACS
AFRICAINS : DE STRATEGIES DE DEFENSE A LA CONSTRUCTION D'UNE PUISSANCE
REGIONALE**

Béni MIKOLO VONDA

Doctorant et Chef de Travaux à l'Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Cet article porte un regard sur la Force Navale des Forces Armées de la République Démocratique du Congo. Il étudie empiriquement le rôle de cette branche de l'armée dans la protection des intérêts de la République Démocratique du Congo (RDC) et propose de promouvoir la diplomatie navale comme une approche qui permet à cet Etat, dans une dimension de puissance douce, d'étendre son influence dans la région des Grands Lacs africains. La méthodologie utilisée repose sur l'analyse géostratégique qui évalue les facteurs politiques, économiques, géographiques et militaires pour comprendre les dynamiques de pouvoir entre les Etats de cette région. En étudiant les intérêts stratégiques, les alliances, les ressources et les 8 frontières liquides que la RDC partage avec ses 9 voisins, cette étude démontre que la RDC peut anticiper les évolutions géopolitiques dans la région des Grands Lacs et maximiser au mieux ses intérêts nationaux si elle utilise intelligemment son instrument principal de la diplomatie navale qu'est la Force Navale.

Mots-clés : Force navale, diplomatie, puissance-maritime, influence.

ABSTRACT

This article looks at the Naval Force of the Armed Forces of the Democratic Republic of Congo. It empirically studies the role of this branch of the army in protecting the interests of the Democratic Republic of Congo (DRC) and proposes to promote naval diplomacy as an approach which allows this State, in a soft power dimension, to extend its influence in the African Great Lakes region. The

methodology used is based on geostrategic analysis which evaluates political, economic, geographical, and military factors to understand the power dynamics between the states of this region. By studying the strategic interests, alliances, resources and the 8 liquid borders that the DRC shares with its 9 neighbours, this study demonstrates that the DRC can anticipate geopolitical developments in the Great Lakes region and best maximize its national interests if it intelligently uses its main instrument of naval diplomacy, which is the Naval Force.

Keywords : *Naval Force, diplomacy, maritime power, influence.*

INTRODUCTION

La problématique de défense et de sécurité des frontières des Etats en relations internationales demeure une question d'ordre vital. Les Etats qui composent la scène internationale ont un caractère imprévisible, lequel est fonction de la protection et de la mutation de leurs intérêts nationaux. La mondialisation, les nouvelles technologies, les enjeux politiques et économiques tels quels se sont transformés en de possibles foyers d'insécurité tant à l'échelle mondiale, continentale, régionale, nationale que locale. Dans une époque où le monde est en perpétuelle évolution, marquée par une recrudescence du terrorisme, des conflits ouverts et des malaises sociaux ; les priorités de la communauté internationale¹ en général et de chaque pays en particulier se tournent vers la protection des frontières d'une part et vers le rétablissement ainsi que la sauvegarde de la paix d'autre part. Le secteur de la défense et de la sécurité est en perpétuelle mutation au regard de l'évolution du contexte géopolitique et stratégique.

De ce fait, pour assurer la Défense et la Sécurité d'un Etat, chaque peuple a besoin d'une institution appelée « Forces armées ». La RDC ne déroge pas à cette règle, les Forces armées de la RDC ont pour mission d'assurer en tout temps, en toute circonstance et contre toutes les formes d'agression, la défense de l'intégrité territoriale et de ses frontières.

Le sujet sous examen porte sur la diplomatie navale de la République Démocratique du Congo dans la région des Grand Lacs africains. Par cette étude,

¹ EBERT-STIFTUNG F. et RANDRIAMAMPINANINA M., *Sécurité et Défense : Nouveaux Défis, Nouveaux Acteurs*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Antananarivo, 2009, p. 5.

nous voulons porter un regard critique sur le rôle de la Force Navale dans le processus de permettre à la République Démocratique du Congo, dans une dimension de puissance douce, d'étendre son influence dans la région des Grands Lacs africains, car le contexte et la dynamique des conflits dans cette région lui imposent une utilisation intelligente de sa force navale assortie d'une réadaptation ainsi que d'une redéfinition de sa politique étrangère.

La région des Grands Lacs est un espace géopolitique aux dynamiques particulières. Cette région est le foyer d'une conflictualité de tous contre tous, où l'hypocrisie des acteurs est monnaie courante. Parlant de la République Démocratique du Congo qui partage ses limites territoriales avec neuf pays voisins, qui d'une manière ou d'une autre est victime de son inactivité politique, faisant d'elle un dépôt des ressources naturelles appartenant à tout le monde. Cette situation peut se constater au travers des violations du territoire national congolais perpétrées par ses voisins.

Les pays voisins de la République Démocratique du Congo ont compris que la maîtrise des espaces maritimes est un enjeu primordial dans la nouvelle géopolitique régionale en Afrique des Grands Lacs. Cependant, la RDC semble ne pas comprendre, faute d'études stratégiques, l'importance géopolitique et géostratégique de ses espaces liquides. Les arrestations répétées des pêcheurs congolais sur le lac Albert par la marine ougandaise, le calvaire que la marine burundaise et la marine tanzanienne font subir aux armateurs congolais sur le lac Tanganyika, et enfin la criminalité et la présence des pirates dans le golfe de Guinée associées à la pêche illégale dans les eaux territoriales de la RDC sur l'océan Atlantique confirment que les eaux territoriales de la RDC sont également devenues un milieu de conflit et un enjeu géopolitique majeur. Eu égard à ce qui précède, nous pouvons déduire que les eaux territoriales de la RDC sont devenues un milieu de conflit et un enjeu géopolitique majeur dans la sous-région des Grands Lacs.

Entendu que la politique étrangère a pour objectif primordial de permettre à l'Etat de maximiser au mieux ses intérêts nationaux. Dans cette quête, les Etats disposent de plusieurs instruments parmi lesquels nous pouvons citer la diplomatie, le renseignement, l'économie et les forces armées qui sont utilisés chacun en fonction des objectifs que l'Etat souhaite atteindre et ce, en tenant compte du contexte du moment.

La Force navale de la République Démocratique du Congo a pour mission de défendre les eaux territoriales pour en assurer le libre usage aux activités nationales et en interdire l'accès aux forces ennemies ; de participer en collaboration avec les services compétents à la police de la navigation dans les eaux territoriales frontalières ; d'assister les navires, embarcations et aéronefs en détresse dans les eaux territoriales ; d'assurer l'appui opérationnel et logistique aux autres forces ; d'assister les services spécialisés de recherches hydrographiques et autres activités maritimes, fluviales et lacustres ; d'assurer le transport du personnel et des matériels au profit des forces armées ; et enfin d'assurer en temps de guerre, d'état de siège ou d'état d'urgence, la protection des navires circulant dans le bief maritime et dans toutes les eaux territoriales.²

Face à cette vitale mission, la compréhension par les autorités congolaises des enjeux géopolitiques et géostratégiques des eaux territoriales de la RDC devrait conduire à la mise en place des stratégies pour une bonne maîtrise de ces espaces liquides aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. La diplomatie navale (comprise comme la participation des forces aéronavales à la politique d'influence et de puissance d'un pays, cette compréhension fait naturellement la part belle aux questions liées à la logistique, au fonctionnement et à l'organisation) permettrait à la République Démocratique du Congo de mettre fin aux situations d'insécurité et de violence observées dans les eaux intérieures de la RDC.

Les Etats voisins de la RDC profitent de l'absence d'une politique claire de gestion des espaces liquides de la RDC alors que dans un Etat comme la RDC, la Force navale doit être en mesure de jouer efficacement son rôle de protecteur des frontières. Ce rôle est souvent joué de deux manières : premièrement par la mise à niveau de la Force navale qui consiste en l'acquisition des équipements de navigation et de contrôle des frontières qui augmenterait ses capacités d'actions ; et ensuite par la diplomatie navale qui permet de réduire la tension entre les Etats de la région ainsi qu'une dissuasion des Forces armées de la RDC face aux autres armées de la région.

Cette réflexion est articulée en deux parties, la première élucide les concepts de base de l'étude et la seconde examine la diplomatie navale de la RDC.

² Article 48 de la loi Organique portant Organisation et Fonctionnement des Forces Armées de la RDC, N°11/012 du 11 aout 2011, journal officiel, Kinshasa, 2011, p. 4.

I. ELUCIDATION DE QUELQUES CONCEPTS

Cette première partie vise à présenter les concepts de base de cette étude, qui sont essentiels à la compréhension de cette réflexion.

I. 1. Puissance

Il existe une hypothèse généralement admise en relations internationales stipulant que c'est la puissance qui détermine la place et le rôle d'un acteur dans le système international. Aussi, depuis les temps immémoriaux avons-nous vu les Etats chercher par tous les moyens économiques, financiers et territoriaux à accéder à la puissance. Dans ce contexte, la puissance peut être définie comme toute action entreprise par un Etat dans le but de s'imposer à d'autres Etats pour l'accomplissement d'objectifs autres que sa survie. Cela démontre à suffisance qu'un Etat qui se bat encore pour sa survie ne peut pas chercher à accéder à la puissance car la stabilité précède l'extension.

Hans Morgenthau, chef de file de l'école réaliste américaine qui a dominé les années 1940, a joué un rôle clé durant la formation de la théorie des relations internationales. C'est l'un des théoriciens les plus renommés de l'université de Chicago. Dans *Politics among nations*, Morgenthau définit la politique internationale comme « toute autre politique en tant que lutte pour le pouvoir et la paix ». Il prolonge et développe les analyses de Niebhur en faisant une nette distinction entre la politique et l'action politique. Pour lui, la politique est le domaine du pouvoir, tandis que l'action politique est la lutte pour la puissance. Quel que soit le but lointain de tout comportement politique (liberté, prestige, révolution, etc.), le but immédiat en est la conquête et l'exercice du pouvoir. A partir du moment où un acteur choisit le pouvoir pour réaliser ses fins, il devient acteur politique.

La société ne peut être améliorée qu'à deux conditions selon Morgenthau, à savoir : la compréhension des lois qui fondent la société et la conception de la politique en fonction de cette connaissance. De par cette affirmation de Morgenthau, pouvons-nous nous questionner si la RDC comprend les lois de la géostratégie qui gouvernent la région des Grands Lacs d'une part, et si elle conçoit sa politique en fonction de ces connaissances ? Nous reviendrons sur cette question plus tard.

La politique internationale, comme toute politique, est une lutte de pouvoir. Quel que soit le but ultime de la politique internationale, le pouvoir en est toujours le but immédiat. L'homme politique a un choix à faire en matière de politique étrangère, il va agir de façon rationnelle, penser et procéder en fonction de son intérêt défini en termes de pouvoir. Ce sont ces concepts d'intérêt et de pouvoir qui permettent de comprendre les politiques étrangères des Etats.

En effet, au-delà des spécificités idéologiques, culturelles ou sociales des différents Etats, au-delà des discours et de l'apparence des choses, le fondement de la politique étrangère de tout Etat est et demeure l'intérêt national défini en termes de pouvoir.

L'intérêt minimum de chaque Etat est sa survie, la préservation de son identité politique et culturelle face aux autres Etats. L'intérêt national réside au minimum dans la survie de l'Etat, l'intégrité de son territoire, de ses institutions politiques, de sa culture et de sa population. L'intérêt national est l'élément essentiel de la politique internationale, et chaque Etat possède sa propre conception et interprétation de son intérêt national. Tout Etat s'efforce, à tout le moins, d'assurer sa propre survie et d'organiser à cette fin sa sécurité physique et matérielle. Pour finir, il faut comprendre que les eaux territoriales de la RDC constituent une force ; de ce fait, le gouvernement de la République est appelé à injecter de l'intelligence stratégique en vue de transformer cette force en un facteur de puissance dans la région des Grands Lacs.

I. 2. Intérêt national

Pour Hans Morgenthau, « les hommes d'Etats pensent et agissent en termes d'intérêt défini comme puissance ». L'histoire a confirmé cette supposition qui nous permet de retracer et de prévoir le pas qu'un homme d'Etat fait ou fera sur la scène politique. Les hommes d'Etat distingueront entre leur devoir officiel qui est de penser et d'agir en termes d'intérêt national et leur désir personnel qui est de voir triompher leurs propres valeurs morales et les principes politiques réalisés partout dans le monde.

Selon les réalistes, l'intérêt national est défini en termes de recherche de puissance. Cependant, là où d'aucuns croiraient que la poursuite de l'intérêt national par la recherche de puissance est une approche qui conduirait nécessairement à la guerre généralisée entre les nations, Mwayila Tshiyembe fait observer qu'il n'en est pas ainsi. Il poursuit qu'il y a des limites qui se dressent

devant les Etats. Il pense qu'il faut engager les hommes d'Etat à privilégier « l'éthique de responsabilité » plutôt que « l'éthique de conviction » au sens wébérien du terme. De ce fait, il rejoint Hans Morgenthau qui ne fait pas l'apologie de la force dans la défense de l'intérêt national. Il s'agit là bien de la dimension normative de sa théorie.

Pour Philippe Biyoya³, l'intérêt national doit être conçu sous deux formes du point de vue objectif et subjectif ; dans sa conception subjective, il est tout ce que les décideurs tiennent comme tel, toute motivation du chef ou de la collectivité peut être justificative de l'intérêt national tandis que dans sa conception objective ou réaliste, par intérêt national, on attend la recherche de la maximisation de la puissance. L'intérêt national est donc défini en termes de puissance ; toute politique étrangère participerait de l'exercice d'une volonté de puissance, de la volonté de contrôler ou d'imposer sa volonté à celles des autres unités politiques. L'intérêt national d'un Etat en politique étrangère se définit en rapport avec certains objectifs globaux et généraux de son action gouvernementale. L'intérêt national compte trois objectifs principaux, à savoir : la sécurité, la prospérité et l'identité.

Dans le cadre de ce papier, nous définissons l'intérêt comme l'attachement exclusif à ce qui est avantageux pour soi. C'est ainsi que l'intérêt national oblige l'Etat à agir ou à ne pas agir. Dans ce contexte, il est question d'entrevoir, grâce à la diplomatie navale, comment la République démocratique du Congo peut rayonner au travers de sa Force navale dans la région des Grands Lacs en s'appuyant sur la puissance douce.

I. 3. Politique Etrangère

La politique étrangère est l'action menée par un Etat en vue d'établir des relations diverses avec d'autres États dans les domaines de coopération internationale, commerciale, diplomatique et militaire. En outre, elle est aussi une politique mise en place dans le gouvernement avec des objectifs et des moyens assignés pour réaliser ces objectifs.

Pour Bering Andrew⁴, la politique étrangère est la base et le cadre des relations d'une nation avec les autres. Cette politique est fondée sur un ensemble

³ BIYOYA P., *Comprendre les relations internationales*, Mediaspaul, Kinshasa, 2015, p. 106.

⁴ BERING A., *Qui fait la politique étrangère américaine*, Ed Nouveaux Horizons, Paris 1966, p. 78.

de principes guidant la conduite d'une nation dans ses rapports avec l'étranger. En effet, la politique étrangère vise à assurer la sécurité et le progrès de la nation ; certains cherchent à atteindre cet objectif par des moyens justes, en tenant compte des droits et des aspirations d'autrui, tandis que d'autres estiment que tous les moyens sont acceptables. La politique étrangère a pour objet la puissance ou le potentiel de la puissance que recherche tout Etat en dehors de ses frontières.

D'après Charillon, la politique étrangère s'agit certainement de la politique publique particulière pour au moins trois raisons : son caractère réactif, du fait qu'elle doit en permanence s'adapter aux événements survenus hors du territoire national, plus complexe encore à prévoir et à gérer⁵. De ce point de vue, la diplomatie navale serait une façon pour la République Démocratique du Congo de mener la politique étrangère en utilisant la Force navale comme instrument de dissuasion dans ses eaux territoriales.

I. 4. Diplomatie

Il faut savoir que, jadis, pour exprimer les relations entre Etats ou caractériser la pratique de ces relations, on parlait de négociation. Ce n'est que vers la fin du XVIIIème siècle qu'a paru l'emploi du concept « diplomatie ». Celle-ci visait la science qui permettait de retrouver les droits inscrits dans les vieilles chartes et sur lesquels les souverains pouvaient appuyer leurs revendications.

Pour notre part, nous pouvons retenir que la diplomatie peut être considérée comme une technique qui préside au développement d'un monde pacifique et conciliateur des relations internationales.

La diplomatie est la branche de la science politique qui concerne les relations internationales. Action et manière de représenter son pays auprès d'une nation étrangère et dans les négociations internationales. La diplomatie englobe la fonction et la carrière des personnes employées à cette représentation, ainsi que le corps constitué par ces fonctionnaires.

La diplomatie sert aux Etats à entretenir des relations pacifiques. La sauvegarde des intérêts nationaux constitue l'une de ses grandes missions. Les liens politiques, économiques, culturels ou scientifiques peuvent en relever parfois

⁵ CHARILLON F., *Les Etats et leurs politiques*, cités par KRIESH, *la politique de grande puissance*, Ed Seuil, Paris, p. 27.

de ce domaine, tout comme les efforts collectifs de défense des droits de l'homme ou de règlement pacifique des différends.⁶

La diplomatie sert aux Etats à entretenir des relations pacifiques. La sauvegarde des intérêts nationaux constitue l'une de ses grandes missions. Les liens politiques, économiques, culturels ou scientifiques peuvent en relever parfois de ce domaine, tout comme les efforts collectifs de défense des droits de l'homme ou de règlement pacifique des différends.

II. METHODOLOGIE

Dans le cadre de cette étude, nous optons pour la méthode d'analyse stratégique. Au travers d'elle, nous considérons l'Etat comme un système de pouvoir dans lequel les forces armées en général et la Force navale en particulier constituent un sous-système ayant pour mission principale d'assurer la sécurité et la défense du territoire national, qui est l'une des raisons de l'existence de l'Etat.

De ce fait, il faudrait une stratégie pertinente. En partant de la stratégie totale, en passant par celle opérationnelle et tactique. Michel Crozier et Erhard Friedberg sont considérés comme géniteurs de cette méthode. Il s'agit d'une théorie centrale en sociologie des organisations, développée au sein de l'analyse stratégique. Elle part du constat suivant : étant donné qu'on ne peut considérer que le jeu des acteurs soit déterminé par la cohérence du système dans lequel ils s'insèrent ou par les contraintes environnementales, on cherche à comprendre comment se construisent les actions collectives à partir des comportements individuels parfois contradictoires.⁷

La spécificité de l'analyse stratégique réside dans son caractère prometteur ou rénovateur d'une sociologie de l'action. L'acteur et le système, avec les contraintes de l'action collective. Celle-ci veut entendre l'approche utilisée pour l'analyse des organisations à l'étude des systèmes d'action qui sous-tendent l'action collective, en dehors du cadre formel des organisations.⁸

⁶ <http://www.CRIF.fr>, *De la diplomatie*, DFAE, Paris, 2008, consulté le 25 juin 2017.

⁷ CROZIER M., *On ne change pas la société par un décret*, Paris, Grasset, 1979, p.42

⁸ CROZIER M. et ERHARD F., *Acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, éd Seuil, col. Point/Essai, Paris, 1977, p. 27.

Nous avons utilisé cette méthode afin de comprendre et de déterminer le rôle concret de la Force navale au sein du grand système des services de sécurité de la RDC. Celle-ci va nous permettre d'évaluer l'implication de la Force navale congolaise au sein des FARDC dans le processus de sécurisation et de la défense du territoire national. Cette méthode sera appuyée par les approches géopolitique et stratégique. L'approche géopolitique sera utile car notre gymnastique intellectuelle visera à établir le contrôle et la sécurisation du territoire national par la Force navale, à travers une véritable politique de défense. De plus, grâce à l'approche stratégique, nous aborderons la question des ressources ainsi que des objectifs à court, moyen et long terme de la RDC dans sa vocation géostratégique.

III. DIPLOMATIE NAVALE : THEORIES EXPLICATIVES

Dans ce deuxième point, il sera question de fixer les lecteurs sur les théories qui permettent de comprendre et d'analyser la diplomatie navale de la RDC. La théorie est le matériel qui permet de bien cerner le fait sous examen afin de lui donner une explication scientifique. Il est attendu que la diplomatie navale ait pour ambition d'assurer le rayonnement et l'influence d'un Etat sur ses espaces liquides. En d'autres termes, par elle, les Etats assurent la puissance et l'efficacité de leurs politiques étrangères.

En scrutant de très près le sujet sous examen, il convient de préciser que la théorie de la puissance nous permet parfaitement de comprendre et de donner une explication au sujet sous examen.

III. 1. Théorie de la puissance

D'après Raymond Aron, la puissance est la capacité d'un acteur à imposer sa volonté aux autres.⁹ D'après Robert Daul et Samuel Huntington, la puissance se définit comme la capacité d'un acteur à obliger d'autres à faire ce dont ils se seraient autrement abstenus. Elle est aussi définie comme la capacité d'un acteur, habituellement mais pas forcément un gouvernement, d'influencer les comportements des autres acteurs qui peuvent être ou non des gouvernements.

Cette définition décrit donc le rapport de force ou de domination entre acteurs étatiques ou non étatiques. Ainsi, la définition de la puissance comme capacité d'imposer des pertes aux autres est relativement classique, elle se

⁹ ARON R., *Paix et guerre entre les nations*, Calmant Lévy, Paris, 1962, p.42.

distingue de la puissance politique qui consiste à imposer ses vues par les menaces, la force ou l'influence politique. Cette distinction est soutenue par l'idée de Joseph Nye au début de la décennie 1990 (hard power et soft power).¹⁰

La volonté de puissance est le moteur des entreprises ou sociétés impériales qui ont contribué à écrire l'histoire de l'humanité durant les 45 siècles avant notre ère. Cette volonté a le plus souvent trouvé son expression dans la guerre. C'est ce qu'en rapporte l'historien grec Thucydide dans sa narration de la guerre du Péloponnèse. Il y observe que ce qui rendait la guerre inévitable était la croissance de la puissance d'Athènes et la crainte que cela suscitait à Sparte. Dans l'histoire des relations internationales, la puissance désigne la capacité d'un acteur à imposer par la force sa propre volonté et à obtenir des autres l'obéissance et la soumission. Nous comprenons par-là que la notion de puissance est liée à celle de l'Etat. Elle qualifie, dans son acception contemporaine, le rapport de l'Etat avec ce qui échappe à sa souveraineté, elle se distingue de la notion de pouvoir, qui s'exerce à titre principal dans le périmètre de la souveraineté étatique.

Max Weber intervient en disant que la puissance signifie toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté contre la résistance d'autrui.¹¹

D'après Brzezinski, l'hyperpuissance mondiale reste et restera les Etats-Unis d'Amérique. Car le XXI^e siècle sera un siècle de géopolitique américaine dictée par sa politique étrangère, son économie et son armement dissuasif.¹²

Nous notons par ailleurs que la puissance d'un Etat est évolutive compte tenu des périodes de domination étatique et d'influence sur la scène internationale qui s'impose par les rapports de force et de puissance de différents acteurs. La prédominance des analyses réalistes insistant sur le caractère anarchique des relations internationales a certes conduit et doté à la fois d'une image négative et d'un rôle central pour toute analyse ou compréhension des relations internationales.

¹⁰ KEOHANE R. et NYE J., *Transnational relations and world politics*, Harvard University Press, Cambridge, 1971, p. 47.

¹¹ WEBER M. cité par ARON R., *Op. cit.*

¹² BRZEZINSKI Z., *Le grand échiquier, l'Amérique et le reste du monde*, Bayard, Paris, 1997, p. 38.

La recherche de l'équilibre de puissance est considérée comme porteuse des conflits internationaux. Il s'agit d'une question stratégique qui consiste pour les Etats à se rivaliser eux-mêmes, cela correspond néanmoins à un mode d'action à païsse ou contrôler la puissance, base sur une volonté de réserver les intérêts nationaux mais pas de dominer les autres à tout prix.¹³

Les alliances constituent un mode d'action de la détermination des puissances étatiques et dont le rapport structure les relations internationales. La délégation du pouvoir d'action est un exercice de la puissance en vertu duquel un Etat faible ou une puissance en déclin cherche à satisfaire ses intérêts et à exercer une influence à travers l'action d'un acteur perçu comme plus puissant et plus efficace. Les cas du Royaume-Uni avec les Etats-Unis à partir des années 1950 sont un exemple d'une telle délégation.

A cette conception classique de la gestion des rapports de puissance, le débat sur l'émergence de la notion d'interdépendance et sur la pluralité des acteurs internationaux ont permis à partir des années 1970 de donner corps à des nouveaux concepts définissant des modes d'action novateurs de la puissance.

III. 2. La diplomatie navale de la RDC

Un Etat est appelé à avoir une politique de défense globale dans laquelle doivent se trouver des stratégies spécifiques par rapport à chaque Force qui constitue les Forces armées. En RDC, la politique de défense n'existe pas de manière formelle mais elle est plutôt adaptative et réactive en fonction des situations alors que sous d'autres cieux, à l'instar de la France, on élabore et publie régulièrement un livre blanc au sein duquel il y a toute la politique de défense et sa vision stratégique du monde au nom de la cosmogonie en relations internationales.

La puissance maritime déporte sur les mers la puissance et la volonté d'une entité politique d'intervenir dans un cadre géographique et temporel déterminé, la flotte pouvant être vue comme une « solidification » d'une politique donnée, avec ses forces, ses faiblesses mais également ses contradictions. En ce sens, les marines de guerre sont pleinement clausewitziennes, comme elles constituent naturellement un objet d'étude pour les sciences politiques (et plus encore pour les relations internationales et les études stratégiques), l'histoire, la géographie,

¹³ HUNTINGTON S., *Op. cit.*, p. 13.

l'économie ou encore la sociologie. Mais les marines de guerre sont aussi des objets éminemment stratégiques et sont des facteurs importants dans la constitution des puissances militaires.¹⁴

Ainsi, Eric Dénécé soutient que les bouleversements profonds que traversent les Relations Internationales, les rôles accrus des océans dans l'activité humaine et la diversification des enjeux qu'a fait naître le nouveau droit de la mer défini en 1982, permettent de mettre en lumière une mutation fondamentale de la géostratégie contemporaine. Auparavant comme espaces des privilégiés de la compétition stratégique et économique et aujourd'hui ils apparaissent comme des zones de conflit. C'est cette mutation qui a provoqué l'apparition des nouvelles menaces sur l'horizon marin depuis le début des années 1980.

Aucun État maritime ne peut donc se désintéresser de la liberté de la navigation qui conditionne à la fois la sécurité de ses approvisionnements et la liberté de choisir ses partenaires commerciaux. Il ne peut pas non plus se désintéresser de la protection des richesses de sa zone économique et de ses approches océaniques.¹⁵ Cela signifie tout simplement que les enjeux maritimes nous ont imposé de porter un regard nouveau sur les théâtres maritimes, d'autant plus que cet espace est maintenant le réservoir des ressources inestimables.

III. 3. La Force navale et la politique étrangère de la RDC

La politique étrangère est, par essence, une politique qui permet à un État de répercuter ses quêtes et visions internes sur son environnement extérieur. Dans cette optique, Marcel Merle¹⁶ conçoit la politique étrangère d'un État comme étant une politique tournée vers l'extérieur : « en d'autres termes, il parle de la politique étrangère comme étant une politique du dehors ». Dans ce cadre, la Force navale de la RDC est étudiée dans sa particularité diplomatico-stratégique comme instrument privilégié de la puissance d'un État.

Dans une société internationale où les enjeux maritimes sont davantage plus préoccupants, la préparation au combat de haute intensité reste au cœur de la

¹⁴ HENROTIN J., *Les fondements de la stratégie navale au XX^e Siècle*, Economica, Paris, 2011, p. 25.

¹⁵ DENECE E., *Géostratégie de la mer de chine méridionale et des bassins maritimes adjacents*, L'Harmattan, Paris, 1999, p. 24.

¹⁶ MERLE M., *Sociologie des Relations Internationales*, 3^e Edition, Dalloz, Paris, 1982, p. 308.

formation des marins, leur quotidien et leurs missions ont été redéfinis. Dans l'exécution des missions de sauvegarde maritime, longtemps réduites à la célèbre « diplomatie de la canonnière », les fonctions des marines se sont diversifiées. Qu'il s'agisse de montrer pavillon, de venir au secours de populations après une catastrophe naturelle, d'évacuer ses ressortissants d'un pays en crise, de soutenir ses alliés ou d'adresser un avertissement à un ennemi potentiel, de mener des missions conjointes de surveillance et de lutte contre la criminalité maritime, la marine est devenue un formidable instrument de politique étrangère.¹⁷

La diplomatie navale est comprise comme la participation des forces aéronavales à la politique d'influence et de puissance d'un pays, fait naturellement la part belle à la logistique (porte-avions ou au porte-aéronefs) de la Force navale. Par analogie, nous pouvons déduire qu'avant de penser à l'influence d'une force navale, il est d'abord nécessaire, sinon indispensable, de savoir sa capacité logistique, car la diplomatie navale est une autre paire de manches dans la conduite de la politique étrangère qui poursuit en dehors de la sécurité l'objectif d'influence.

Cette partie du travail tente de répondre à la question de savoir si la Force navale congolaise, dans son contexte actuel, peut assurer le rayonnement de la RDC dans les espaces liquides communs (notamment les Grands Lacs) ? Et, pour qu'elle arrive à garantir la sécurité et le rayonnement de la RDC, quelle démarche doit-elle prendre ?

Cherchant à rencontrer la première préoccupation, la Force navale comme unité de couverture, elle doit avoir la maîtrise et le contrôle de son milieu de prédilection (l'espace liquide national) avant d'assurer son rôle de soutien à d'autres forces, notamment les Forces terrestres et aériennes, mais aussi celui de rayonnement à la politique étrangère de la RDC. Pour ce faire, la Force navale doit marquer sa présence dans les quatre théâtres d'opérations que compte la RDC en vue d'y exécuter les missions de défense de routine, de police de navigation et celles à caractère humanitaire et scientifique.

Premièrement, L'occupation totale du secteur de responsabilité de la Force navale requiert des moyens tant statiques que mobiles, susceptibles de rendre les

¹⁷ NGUWAY K., *Une introduction aux relations internationales africaines*, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 208.

frontières liquides de la RDC intangibles. Les moyens de navigation légers à faible tirant d'eau et adaptés à chacun des milieux sont requis également. Deuxièmement, un groupe tactique considéré comme élément de manœuvre capable d'exécuter une mission donnée, avec les matériels et personnels regroupés dans les bases navales, comme unités en mesure de réagir rapidement et efficacement dans un espace précis.

Enfin troisièmement, nous avons le module des moyens flottants constitués de trois unités d'attaque, deux unités d'appui feu, deux unités de reconnaissance, une unité d'appui logistique. Tandis que les unités de soutien logistique, d'appui feu sont regroupées dans une structure générale, appelée unité des grands tonnages, relevant directement de l'état-major de la Force navale.

IV. DEFIS A RELEVER

Sachant que la force navale de l'est est l'instrument privilégié de la diplomatie navale, celle-ci entendue comme nous l'avons soulevé antérieurement comme la participation des forces aéronavales à la politique d'influence et de puissance d'un pays, cette approche est fondée sur des questions relatives à la logistique, au fonctionnement et à l'organisation. C'est dans cet ordre d'idée qu'en 1974 l'amiral américain Elmo Zumwalt pense que les 4 axes prioritaires afin de rendre plus efficace l'action de la Force navale sont : la présence navale, la dissuasion, la maîtrise des mers et la projection des forces.

Par la présence navale, on entend un bon quadrillage des espaces liquides et cela en termes d'unités et de bases navales réparties sur le territoire national afin d'asseoir au mieux l'autorité de l'État. C'est seulement en étant présent sur ces théâtres tout en possédant des matériels de la dernière technologie avec un personnel bien formé que la dissuasion peut être assurée, d'autant plus que les États n'obéissent qu'en fonction de leurs craintes.

La maîtrise des mers renvoie à la surveillance et à la communication en temps réel sur ce qui se passe sur ces étendues. Dans ce sens, nous faisons allusion aux radars de surveillance, aux satellites et aux patrouilleurs. Ces espaces sont presque inhabités, voilà pourquoi les moyens colossaux sont nécessaires afin d'assurer à l'État une mainmise sur ces espaces stratégiques. Enfin, en parlant de la projection des forces, nous faisons référence à la capacité d'intervention et de réaction lorsque la nécessité s'impose. Une armée navale vit en mer et non sur la

terre. Il faut donc que cette dernière ait des moyens humains et matériels importants afin d'agir et réagir à chaque fois que la nécessité s'impose en tenant compte des réalités de son environnement.

Pour qu'une armée navale soit un instrument efficace de la politique étrangère d'un État, celle-ci doit tourner en plein régime tout en étant performante. En revenant à la Force navale congolaise, elle compte 6 300 hommes actifs répartis dans les 4 groupements navals (divisés en 10 bases navales à travers le pays). Faut-il rappeler que le personnel technique (spécialistes) est vieillissant sans aucune politique de relève. Le planning de retraite, de recrutement, la durée de formation et d'entraînement ne sont pas mis à jour malgré les réclamations faites à l'endroit des dirigeants.

6 300 hommes sur un effectif prévu de 16 400 hommes, même pas 50 %. Cette diminution sensible des effectifs est due au refus de certains militaires de répondre aux mutations dans l'arrière-pays, aux retraites, et aux différentes désertions. Alors il faut songer au recrutement et au rajeunissement des effectifs au sein de ce corps. Cela permettrait la conformité entre les grades vêtus et les fonctions organiques exercées, comme pour dire que chaque homme à la place qu'il faut selon sa spécialité et ses compétences pour éradiquer le phénomène des faisant fonction¹⁸.

La doctrine d'emploi de la Force navale se résume donc à l'occupation de l'ensemble de l'espace liquide, au verrouillage des voies d'accès les plus menacées, au rapprochement du commandement des unités et à la garantie de l'autonomie des unités navigantes dans la zone d'action. Définir les perspectives futures est une bonne chose, mais connaître la situation actuelle au travers d'une autopsie permettrait une prospection réaliste, motivée, afin d'espérer de rendre ses lettres de noblesse à cette unité des FARDC.

IV. 1. Formation

Pour une vraie diplomatie navale, il faudrait d'abord investir dans l'homme avant d'investir dans des machines, La Force navale de la RDC dispose essentiellement de deux écoles de formation, l'une pour les officiers de la marine, avec deux branches, les officiers pont et les officiers pour la maintenance ; l'autre pour les sous-officiers. Un centre d'entraînement pour les fusiliers marins (IREBU).

¹⁸ FARDC, EMG, Rapport Trimestrielle CCO, 2020.

Depuis 1990, toutes ces écoles et centres d'entraînement n'ont plus fonctionné et même les formations dans les grandes écoles des marines étrangères ont été interrompues.

C'est avec la mise en œuvre de la réforme que ces écoles sont de nouveau opérationnelles avec deux sessions jusqu'à nos jours, composées des jeunes officiers issus des écoles de formation d'officiers de la Tanzanie et de L'Académie militaire de Kananga.

Quant à la formation des fusiliers marins et des autres spécialistes (commando, plongeurs, démineurs...), le centre attend toujours ses premiers candidats qui proviendraient des centres d'instruction de Kitona.

Un personnel sans qualification dans un département aussi technique que la Force navale constitue un danger pour le personnel, le matériel, l'équipage et même pour le pays. La formation, l'entraînement et l'acquisition des équipements conditionnent la victoire et la montée en puissance d'une armée, alors que depuis 2018 aucune activité de training n'avait été planifiée et exécutée dans le centre d'entraînement d'IREBU ; cette situation a conduit inévitablement au manque de personnel qualifié dans le temps et a pour conséquence directe le manque de rayonnement de la Force navale de la RDC dans les espaces qu'elle est appelée à contrôler.

IV. 2. Matériels flottants et roulants

« L'expérience prouve, une fois de plus, qu'une aviation basée à terre a peu de chances d'obtenir des résultats décisifs contre une force navale bien étoffée, dotée d'un matériel moderne et servie par un personnel de qualité. »¹⁹ Alors, tenant compte des matériels, la Force navale congolaise ne peut tenir ni aux marines voisines, et moins encore à l'armée de l'air des pays voisins.

Concernant les matériels, il faut noter qu'il existe généralement quatre principaux types de combattants de la guerre navale, à savoir : les navires de surface ; les sous-marins ; le couple porte-avions ; et enfin une aviation embarquée et des avions de patrouille maritime.²⁰

¹⁹ MASSON P., *La puissance maritime et Navale au XX^e siècle*, Perrin, Paris, 2016, p. 360.

²⁰ PASCALLON P., *Les armées Françaises à l'aube du XX^e S*, Tome I la marine nationale, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 62.

Il est à noter qu'au regard de tous ces principaux types de navires, la Force navale de la RDC n'en a aucune. Alors elle est loin d'être un support logistique pour le reste des forces des FARDC, moins encore un instrument sérieux d'une diplomatie navale congolaise dans la région des grands lacs, car elle ne maîtrise pas son milieu de prédilection, à savoir l'espace liquide de la RDC. Et cela, que ce soit du point de vue quantitatif ou qualitatif, la situation du matériel flottant et roulant de la Force navale est catastrophique, car sur les 105 unités navigantes répertoriées dans l'ensemble, moins de la moitié sont vraiment opérationnelles.

Elle a une flotte étendue de coques motorisées, adaptées pour les cours d'eau intérieure et les lacs, quelques vedettes et escorteurs de fabrication locale. Elle possède quatre patrouilleurs côtiers de fabrication chinoise « Shanghai », des patrouilleurs Swift de fabrication américaine²¹.

Le grand problème réside dans la chaîne de maintenance et l'approvisionnement en pièces de rechange. La RDC demeurant un État singleton, cette dernière n'a aucune politique de défense, ce déficit l'empêche d'avoir une référence en termes de fabricants d'armes, elle se contente donc des retombées des différentes coopérations militaires, ce qui explique la diversité d'origine des matériels. À cela s'ajoute une main-d'œuvre non qualifiée, ce qui constitue un cocktail complet pour la destruction des machines. Le niveau limité de formation des mécaniciens explique en grande partie le taux très élevé des unités en panne réparables.

Voici deux cas qui viennent appuyer ces arguments : Deux vedettes lance-torpilles de grande valeur pour la défense du bief maritime, construites en Corée du Nord, ne sont plus en service suite à l'utilisation des huiles moteurs inappropriées, tous ses moteurs à propulsion avaient été bloqués ; ces vedettes sont restées immobilisées au quai pendant une longue durée et sous l'effet du sel des eaux de l'océan, la corrosion a eu raison des coques et ces unités ont coulé au quai avec tous ses équipements, moteurs et armement. Le ravitaillement en classe III reste hypothétique en temps de paix, pire en temps de guerre. Mais également le nombre d'armes individuelles (AK47) est inférieur à l'effectif des militaires dans les unités. Il est de même pour les appui-feux et les armes lourdes pour les défenses côtières.

²¹ FARDC, Etat-major Force Naval, Rapport annuel 2021.

Concernant les matériels roulants incontournables pour une force navale dite moderne et performante. Les unités de la Force navale qui ne disposent pas de véhicules de troupe et de matériel éprouvent beaucoup de difficultés. La Force navale dispose des matériels roulants nettement en deçà de ce qui est prévu dans les tableaux de dotation des unités. Les principaux matériels roulants sont composés des jeeps de commandement, des pick-up, des camions banalisés, des bus pour le transport du personnel.

Ces matériels sont variés, d'origines différentes, présentant les mêmes difficultés de maintenance que pour les matériels flottants. Les matériels roulants comme les matériels flottants sont répartis par groupements navals et les structures de l'état-major.

IV.3. Moyens de surveillance

Sauf le 14^e groupement naval qui dispose d'un centre des opérations de la marine (COM) et d'un sémaphore à Banana, la Force navale ne dispose pas de moyens de surveillance de ces côtes sur les lacs de l'Est et sur les frontières avec la République centrafricaine (RCA) et la République du Congo. Dans ce contexte, il est difficile de garantir le rayonnement de la RDC au travers de sa Force navale dans le cadre de la diplomatie navale au sein de la région des grands lacs. Les espaces liquides de la RDC ont besoin des dispositifs de surveillance et des protections dans le cadre de l'action de l'État en mer (AEM) pour élargir l'autorité de l'État au-delà de ses frontières terrestres²².

Hormis le radar de veille et le système SEAVISION (dotés par la coopération USA) et autres installés par les partenaires français à Banana dans le cadre régional de la sécurisation des intérêts vitaux en mer et à la répression des actes de piraterie (même le radar de Banana ne permet pas de couvrir toute l'espace de notre ZEE, ceci nécessite une installation supplémentaire aux installations de PERENCO qui sont en plein océan), la Force navale ne dispose pas d'autres moyens de détections électroniques. Excepté au 33^e Groupement naval où la MONUSCO a installé 3 radars de surveillance sur le lac Kivu. Si la politique étrangère est la continuation de la politique intérieure, la RDC ne peut que projeter ses faiblesses à l'extérieur car ce sont elles qui caractérisent sa politique intérieure.

²² FARDC, Etat-major de la Force Navale, Rapport annuel 2018.

C'est au nom de ces inefficacités qu'il y a plusieurs cas de menaces et de violations de nos frontières liquides et de nos campements par nos voisins.

IV. 4. Perspectives pour une force navale efficace dans la région des Grands Lacs

Jean-Lucien Kitima²³ signale plusieurs défis auxquels fait face l'appareil étatique congolais dans la conduite de ses affaires tournées vers le dehors. L'auteur poursuit qu'il faut une action urgente dans le but de procéder à la réforme profonde de la diplomatie congolaise. La redynamisation de l'outil diplomatique en tenant également compte de l'appui d'une armée de métier (républicaine, professionnelle, citoyenne et dissuasive) et des services d'intelligences dignes, ce qui garantirait la sécurité nationale.

À défaut de ce qui est énoncé ci-haut, nous assistons à la guerre dans l'Est, à la liquéfaction de l'appareil diplomatique entretenue par des décideurs politiques, aux dettes innombrables des représentants diplomatiques et consulaires occasionnées par la mégestion et la mauvaise gouvernance, au maintien dans les postes diplomatiques et consulaires d'un personnel fin mandat, au non-rapatriement des diplomates, au non-respect du principe de rotation dans la carrière diplomatique, à l'existence de graves injustices au sein du ministère des Affaires étrangères entretenue et consolidée par certains décideurs vicieux qui plafonnent et freinent l'avancement en grade des cadres universitaires, etc.

La RDC a tout, mais paradoxalement elle manque de tout. Les choses doivent être réformées dans ce pays si nous voulons voir cette république prendre sa place et son rôle déterminant sur la scène internationale. Nous martelons que les relations internationales demeurent selon Raymond Aron la conduite diplomatico-stratégique des affaires de l'État.

Par cette conception, il y a deux personnes importantes dans les relations internationales, à savoir le diplomate (pour les affaires pacifiques) et le militaire (pour les affaires belliqueuses) afin de garantir les intérêts nationaux de la collectivité étatique.

Dans le cadre de la diplomatie navale de la RDC, il faut l'existence d'une politique étrangère adaptée à la morphologie tant géopolitique que géostratégique

²³ KITIMA J.L., La problématique de la diplomatie en RDC et les perspectives d'avenirs, notes de séminaires du DEA, inédit, Kisangani, 2013, p. 5.

de la RDC. C'est en tenant compte des perspectives suivantes que la Force navale congolaise pourrait servir d'instrument d'influence et de puissance dans la politique étrangère de la RDC.

L'acquisition et le lancement d'un satellite à usage militaire capable d'envoyer des signaux en cas d'une quelconque violation des frontières, soit terrestre ou liquide, de la RDC par l'un de ses voisins ; car aujourd'hui il est presque difficile voire impossible de parler des bons services de sécurité sans cet apport technologique important et indispensable. Certains pays de la région, à l'instar du Rwanda, ont déjà cet outil et possèdent dès lors un avantage stratégique sur la RDC. La première démarche dans la défense d'une frontière, c'est la définition de celle-ci, car on ne peut pas défendre ou sécuriser une frontière dont on ne maîtrise pas les limites.

La redynamisation ainsi que la poursuite des réformes des FARDC en général et de la Force navale en particulier ; et cette réforme passera par un recrutement de qualité mais également par l'acquisition des équipements (armement) capables de donner à cette armée une bonne capacité de frappe dissuasive ;

La reconsidération des atouts géographique et géopolitique dans la définition de la politique étrangère de la RDC ; la politique étrangère d'un État est le prolongement de la politique intérieure. Une politique intérieure faible accouchera inévitablement d'une politique étrangère faible, voilà pourquoi c'est sur les conditions intérieures qu'il faut tabler afin de développer les facteurs de puissance que possède la RDC en y associant une intelligence stratégique qui naitra du lien entre les scientifiques et les décideurs politiques. Des réformes majeures s'imposent pour améliorer la protection des Congolais et adapter le système de sécurité de la RDC par rapport aux réalités du monde de plus en plus incertain. D'où la nécessité de réviser les finalités et l'organisation du dispositif de sécurité et les ressources qui lui sont allouées.

La RDC a besoin d'experts capables de jouer un rôle dans la planification stratégique (l'inventaire des risques sécuritaires possibles en Afrique subsaharienne) et dans le renseignement stratégique (la définition des tâches qui devaient être accomplies par tous les services de sécurité et de renseignement pour contrer/prévenir les risques internes et externes à la sécurité). Les objectifs stratégiques de défense et de sécurité de la RDC sont désormais d'assurer la

sécurité à l'intérieur du territoire national et dans la région des grands lacs, et d'acquérir une compréhension sans précédent des stratégies et tactiques utilisées par ses voisins et les groupes armés dans leurs engagements militaires contre la RDC. L'autre objectif stratégique est d'influencer les politiques étrangères d'autres pays en faveur de la RDC.

L'instauration d'une taxe est nécessaire pour fournir les moyens financiers à cette réforme ; les décideurs doivent comprendre l'importance d'un financement sérieux pour le secteur de la sécurité de la RDC, en tenant compte des ambitions et du rôle que ce secteur est appelé à jouer en Afrique. Voilà pourquoi nous suggérons la création d'une taxe nommée efforts de défense sur tous les services de communication et sur les boissons alcoolisées, ce qui donnerait les moyens financiers capables de matérialiser certaines réformes sérieuses et urgentes susceptibles de rendre dissuasives et dominantes les FARDC en général et sa Force navale en particulier.

De manière générale, la défense nationale est financée par le budget général du pouvoir central. Toutefois, la défense est également financée par les États amis et les organisations internationales partenaires dans le cadre des investissements sur ressources extérieures. Les FARDC en général et la Force navale en particulier devront s'autofinancer grâce à l'approche de l'économie de la défense, qui est l'application et la discipline économique au secteur de la défense dans le but d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources allouées aux services de la défense, ce qui appelle aux efforts analytiques et de gestion.

Ces efforts seront menés dans plusieurs domaines, notamment les ressources humaines, les investissements en termes d'équipements majeurs, la régulation du secteur industriel ou encore les actifs immobiliers, et ceci grâce aux services tels que le génie militaire, le corps logistique, le corps de santé... Ces activités permettraient à l'armée de s'autofinancer en utilisant judicieusement les ressources mises à sa disposition dans la rubrique investissement sur ressources propres.

Renforcer la présence de la RDC dans les organisations sous-régionales, surtout dans le cadre de la sécurité collective, et ouvrir les voies pour une résolution pacifique des conflits liés aux frontières liquides pour la promotion d'une paix durable entre la RDC et ses voisins.

La mise en œuvre intégrale et rigoureuse de la loi de programmation militaire récemment promulguée. Cette recommandation est la dernière mais elle vaut son pesant d'or, d'autant qu'elle permettrait à notre armée d'avoir une perspective d'acquisition des matériels cohérente, adaptée et équilibrée.

C'est en mettant en œuvre ces perspectives d'avenir que nous pouvons espérer accorder à la Force navale de la RDC un rôle important dans la diplomatie navale de la RDC. La fragilité de nos forces de défense est patente et l'écart ne cesse de s'accroître entre la Force navale de la RDC et les autres forces navales de la région qui ont pris conscience des enjeux et des ressources éminemment importantes que renferment les espaces liquides frontaliers, ce qui exige vigilance et contrôle des États, notamment la RDC.

CONCLUSION

Il convient de signaler que le talonnement de la Force navale de la RDC par les forces voisines occasionne ainsi des multiples violations dans ces espaces liquides communs, lequel talonnement est expliqué par la déstructuration des FARDC en général et de sa Force navale en particulier.

Au cours de ces papiers, nous avons démontré que la Force navale de la RDC connaît des sérieux problèmes du point de vue de son personnel, des matériels roulants et flottants, mais aussi du point de vue des équipements de surveillance et de communication qui l'empêchent de faire rayonner la RDC sur les eaux communes dans cette région des grands lacs.

Le nombre impressionnant des frontières liquides que partage la RDC avec 8 de ses 9 voisins lui impose une démarche adéquate en vue de pouvoir anticiper les susceptibles violences qui émaneraient de ces relations.

La nature a très bien servi la RDC en terme hydrographique. Cette république possède des cours d'eau, des rivières, des lacs, des fleuves et une façade de 40 km le long de l'océan Atlantique. De ce fait, la RDC est un État complet du point de vue hydrographique, c'est un véritable château d'eau. Il faut noter que ces cours d'eau n'ont pas que pour fonction de frontière, mais nous pensons qu'ils peuvent également jouer un rôle stratégique important pour la RDC.

De Gaulle disait que la puissance d'un État se trouve dans sa géographie. Mais, il faut préciser que la géographie seule ne suffit pas pour hisser un État-bébé

comme la RDC au rang de puissant, voilà pourquoi il faut au-delà de la détention des facteurs géographiques que ce dernier possède, elle doit également avoir une vision stratégique à court, moyen et long terme, doublée d'une intelligence stratégique capable de faire profiter à l'État de ses potentiels géographiques.

À ce titre, nous rejoignons John Kasuku lorsqu'il analyse la situation sécuritaire de la RDC et précise que le plus grand défi auquel la nation congolaise est confrontée est sa capacité à promouvoir une bonne compréhension des problèmes qui affectent son destin. Il s'agit d'assurer une appropriation proactive, interactive et réactive de forces favorables à la situation du pays.²⁴

Cela signifie tout simplement que les politiques de défense et étrangère de la RDC doivent être adaptées au contexte actuel des menaces de tout genre et les forces que comptent les FARDC doivent être dotées de moyens adéquats, et ce, en mettant en œuvre les recommandations fournies dans cette étude.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARON R., *Paix et guerre entre les nations*, Calmant Lévy, Paris, 1962.
- BERING A., *Qui fait la politique étrangère américaine*, Ed Nouveaux Horizons, Paris 1966.
- BIYOYA P., *Comprendre les relations internationales*, Mediaspaul, Kinshasa, 2015.
- BRZEZINSKI Z., *Le grand échiquier, l'Amérique et le reste du monde*, Bayard, Paris, 1997.
- CROZIER M. et ERHARD F., *Acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, éd Seuil, col. Point/Essai, Paris, 1977.
- CROZIER M., *On ne change pas la société par un décret*, Paris, Grasset, 1979.
- DENECE E., *Géostratégie de la mer de chine méridionale et des bassins maritimes adjacents*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- EBERT-STIFTUNG F. et RANDRIAMAMPINANINA M., *Sécurité et Défense : Nouveaux Défis, Nouveaux Acteurs*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Antananarivo, 2009.
- FARDC, EMG, Rapport Trimestrielle CCO, 2020.

²⁴ KASUKU J., *Intelligence reform in the post-dictatorial democratic republic of Congo: a critical analysis of DRC's intelligence service*, Globethics, Genève, 2016, p. 217.

-
- FARDC, Etat-major de la Force Navale, Rapport annuel 2018.
 - FARDC, Etat-major Force Naval, Rapport annuel 2021.
 - HENROTIN J., *Les fondements de la stratégie navale au XX^e Siècle*, Economica, Paris, 2011.
 - <http://www.CRIF.fr>, *De la diplomatie*, DFAE, Paris, 2008.
 - KASUKU J., *Intelligence reform in the post-dictatorial democratic republic of Congo: a critical analysis of DRC's intelligence service*, Globethics, Genève, 2016.
 - KEOHANE R. et NYE J., *Transnational relations and world politics*, Harvard University Press, Cambridge, 1971.
 - KITIMA J.L., La problématique de la diplomatie en RDC et les perspectives d'avenirs, notes de séminaires du DEA, inédit, Kisangani, 2013.
 - Loi Organique portant Organisation et Fonctionnement des Forces Armées de la RDC, N°11/012 du 11 aout 2011, journal officiel, Kinshasa, 2011.
 - MASSON P., *La puissance maritime et Navale au XX^e siècle*, Perrin, Paris, 2016.
 - MERLE M., *Sociologie des Relations Internationales*, 3^e Edition, Dalloz, Paris, 1982.
 - NGUWAY K., *Une introduction aux relations internationales africaines*, L'Harmattan, Paris, 2008.
 - PASCALLON P., *Les armées Françaises à l'aube du XX^e S*, Tome I la marine nationale, L'Harmattan, Paris, 2003.
 - SCHWELLER R.L., *La politique de grande puissance*, éd. Seuil, Paris, 2001.